



Assemblée générale

Distr. limitée
17 mars 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-sixième session

22 février-23 mars 2021

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Bélarus*, Chine et Fédération de Russie : amendement au projet de résolution A/HRC/46/L.19

46/... Situation des droits de l'homme au Bélarus à la veille et au lendemain de l'élection présidentielle de 2020

Modifier comme suit le paragraphe 13 :

13. *Demande* à la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, aidée par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales concernés :

- a) De surveiller la situation des droits de l'homme et d'en rendre compte, de procéder à un examen approfondi de toutes les violations des droits de l'homme qui auraient été commises au Bélarus depuis le 1^{er} mai 2020, y compris l'éventuelle dimension sexiste de ces violations, et d'établir les faits et les circonstances entourant les violations présumées ;
- b) De formuler des recommandations générales sur les moyens d'améliorer le respect et la protection des droits de l'homme, et de donner des orientations concernant l'accès à la justice et l'établissement des responsabilités, selon qu'il conviendra ;
- c) De travailler avec les autorités bélarussiennes, la société civile bélarussienne et, au besoin, les organisations internationales de défense des droits de l'homme, les organismes des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, en vue d'échanger des informations ;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

